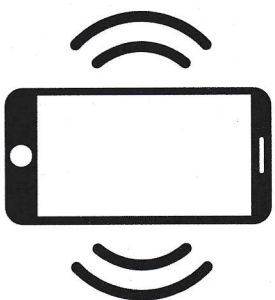


Les numéros À CONNAÎTRE



SAMU

15

Urgence médicale

POLICE

17

Signaler une infraction

POMPIERS

18

situation de péril
ou accident

**URGENCE
SMS**

114

Accessible par
application ou SMS

EUROPE

112

Urgence médicale
Infraction et Péril

Mairie de Saint-Genis-Laval

106 avenue Clemenceau
69230 Saint-Genis-Laval
ecrire@saintgenislaval.fr

www.saintgenislaval.fr



Document d'information Communal sur les

RISQUES MAJEURS



SOMMAIRE

Page 4
LE PLAN FAMILIAL

Page 6
KIT D'URGENCE

Page 8
LES RISQUES MAJEURS

Page 9
LES RISQUES TECHNOLOGIQUES

Page 15
LES RISQUES MÉTÉOROLOGIQUES

Page 16
LES RISQUES NATURELS

EDITO

Chers Saint-Genois,

Ces dernières années, Saint-Genis-Laval a continué à évoluer et à se développer, tout en restant vigilante face aux risques qui pourraient affecter notre sécurité collective.

L'incendie de l'usine Lubrizol de Rouen survenu en 2019, ou encore les inondations récentes à Givors et Brignais, nous rappellent l'importance d'être préparés face aux aléas climatiques et technologiques.

Ce Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM) a ainsi été mis à jour pour refléter les dernières évolutions en matière de sécurité civile. Il vous informe des risques potentiels sur notre territoire, des mesures préventives à adopter et des consignes de sécurité à suivre en cas d'alerte. Ce document est indispensable pour ne pas céder à la panique et assurer la protection de tous.

Je vous invite à le lire attentivement, à le conserver et à partager ces informations avec vos proches. Votre sécurité est notre priorité, et chacun d'entre nous a un rôle à jouer pour la préserver.

Vous pouvez compter sur notre mobilisation la plus totale pour garantir la sécurité et le bien-être de chacun, ainsi que toute l'assistance nécessaire face aux situations d'urgence.

Soyons tous acteurs de notre sécurité.

Marylène MILLET
Maire de Saint-Genis-Laval
Conseillère régionale Auvergne-
Rhône-Alpes



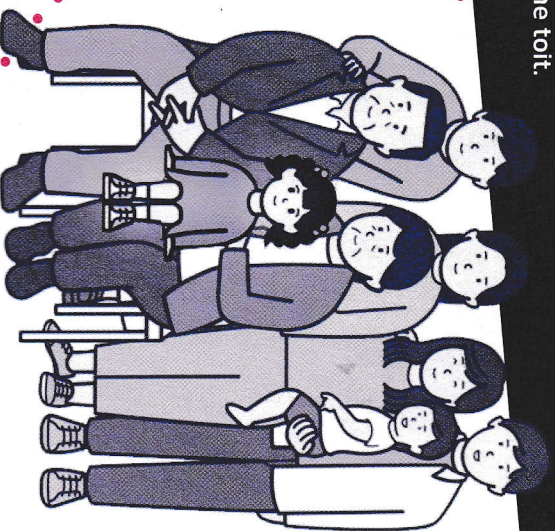
Le plan FAMILIAL

Comment bien se préparer à un éventuel risque

Le temps entre l'alerte et la réalisation de l'événement exceptionnel est parfois court, voire inexistant. Il convient alors d'anticiper la crise en s'y préparant. Pour cela, vous pouvez mettre en place votre Plan Familial de Mise en Sécurité (PFMS).

La préparation est une responsabilité partagée, qui incombe aux pouvoirs publics mais également à chaque citoyen qui doit participer. Réaliser son PFMS permet d'éviter de céder à la panique et de réagir vite et bien en cas d'accident.

L'objectif : impliquer les personnes qui vivent sous le même toit.



Effectuez un recueil des informations

- **Recensez les risques possibles à l'endroit où vous résidez :** collectez ces informations grâce au DICRIM et au PLU-H consultables en mairie.
- **Apprenez les consignes générales de sécurité :** elles s'appliquent en cas d'alerte, quel que soit le risque, sauf contre ordre des autorités.
- **Repérez les dates d'essai des sirènes :** le 1^{er} mercredi de chaque mois à 12h00
- **Listez les personnes de votre entourage susceptibles de vous recueillir si votre logement venait à être endommagé** (nom, adresse, téléphone)
- **Listez les fréquences radio à écouter en cas d'alerte :** France Inter (101,1 ou 99,8) ou France Info (105,4 ou 103,4)
- **Listez les numéros des services de secours à contacter en cas de danger**
- **Sachez reconnaître le signal de début d'alerte et le signal de fin d'alerte**

Préparez-vous au confinement

- **Recensez les portes, fenêtres, bouches d'aérations et ventilations classiques ou mécaniques et sachez les fermer**
- **Identifiez toutes les entrées d'air du lieu de confinement** (grilles d'aération, vide ordures, chaudières, ventilation...)
- **Localisez la fermeture des canalisations de gaz et sachez couper l'alimentation**
- **Sachez couper le chauffage dans le lieu de confinement car dans une pièce confinée la température monte vite.**
- **Choisissez la pièce qui servira de lieu de confinement :** celle qui contient le moins d'ouverture (fenêtres, portes) et d'entrée d'air. Il faut choisir une pièce assez grande pour rester environ 3 heures ; au-delà, si l'événement persiste, les autorités organiseront une évacuation vers un lieu sûr.
- **Soyez patient,** ne sortez pas même si l'information vous semble longue à venir et tenez vous prêt à évacuer. Dans tous les cas, respectez les consignes des autorités.
- **En fin d'alerte, aérez au maximum le lieu de confinement et toute votre habitation** (ouvrez les fenêtres, les portes et les aérations).



Constituez votre KIT D'URGENCE

Coupures d'électricité, de gaz et d'eau courante, routes impraticables... lorsqu'une catastrophe majeure survient, **LES PREMIÈRES 72 HEURES** sont souvent les plus éprouvantes. Ce kit préparé à l'avance vous permettra de rester chez vous plus sereinement dans l'attente des secours. Il vous sera aussi très utile en cas de départ précipité.

Placez le sac dans un endroit facile d'accès !

Une fois par an, vérifiez le contenu de votre kit, en particulier la date de péremption des médicaments et des denrées. Remplacez les piles. En cas d'utilisation, n'oubliez pas de le réapprovisionner !



> **Radio à piles**
(avec piles de rechange)
afin de suivre les consignes des autorités



> **Chargeur de téléphone portable**



> **Jeux**
pour occuper le temps



> **Outils de base**
(couteau multifonctions, ouvre-boîte...)



> **Lampe de poche**

(avec piles de rechange),
bougies, briquet ou
allumettes



> **Double des clés**
de la maison et de la
voiture



> **Trousse de premiers secours**
(alcool, pansements,
compresses...)



> **Médicaments**



> **Photocopies**
des documents essentiels
dans une pochette étanche
(carte d'identité,
ordonnances...)



> **Argent liquide**
(les distributeurs pouvant
ne pas fonctionner)



> **Vêtements chauds**
et couverture de survie



> **Lunettes de vue**
(paire de secours)



> **Nourriture non périssable**
et ne nécessitant pas de cuisson
(conserves, petits pots bébé, nourriture
pour animaux...)



> **Eau potable en quantité**
(6 litres par personne en bouteilles)



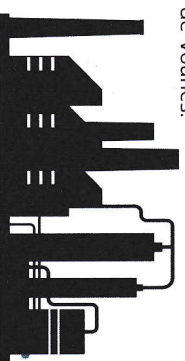
Les risques MAJEURS

Le risque est la possibilité qu'un événement d'origine naturelle ou lié à une activité humaine se produise, dont les effets peuvent mettre en jeu un grand nombre de personnes, ou occasionner des dommages importants, et dépasser les capacités de réaction de la société.

Les risques majeurs impactant la commune de Saint-Genis-Laval sont :

- Les risques technologiques :
 - le risque industriel
 - le risque de Transport de Matières Dangereuses par route et canalisation
- Les risques naturels
 - le risque de mouvement de terrain
 - le risque sismique
 - le risque inondation
- Les risques météorologiques

L'article L125-2 du Code de l'Environnement précise que « les citoyens ont un droit à l'information sur les risques majeurs auxquels ils sont soumis et sur les mesures de sauvegarde qui les concernent ».



Les risques TECHNOLOGIQUES



Le risque de transport de matières dangereuses

Le risque lié aux transports de matières dangereuses ("TMD"), est consécutif à un accident se produisant lors du transport par voie routière, ferrée, aérienne, par voie d'eau ou par canalisation, de matières dangereuses.

À Saint-Genis-Laval, les matières dangereuses circulent via deux modes de transport :

- par route sur la RD342 et sur l'autoroute A450.
 - dans la ZAC des Barolles, du rond point de la route de Yourles / chemin du Millénaire, le long de la route de Yourles et sur une partie de l'avenue Chanoine Cartellier :
 - sur la RD 342, au sud du Chemin de Bernicot ;
 - le long du Chemin du Millénaire, du rond point de la route de Charly au rond point de la route de Yourles.

Le risque industriel

Le risque industriel majeur est un événement accidentel se produisant sur un site industriel, entraînant des conséquences immédiates graves pour le personnel, les populations avoisinantes, les biens et/ou l'environnement. Selon la nature des produits et les quantités impliquées, l'accident peut prendre la forme d'un incendie, d'une explosion ou d'une émission de produits toxiques ou radioactifs. La réglementation SEVESO est un classement des établissements industriels les plus dangereux, soumis à une réglementation plus stricte et à des contrôles plus réguliers.

Les mesures de prévention et l'organisation des secours

Les établissements industriels sont répertoriés et soumis à une réglementation stricte et à des contrôles réguliers. Des dispositions réglementaires imposent aux exploitants (selon leur catégorie) différents plans de secours, études de danger, et des concertations spécifiques envers les populations riveraines. Dans le Plan Communal de Sauvegarde, le maire détermine les mesures immédiates de sauvegarde et de protection des personnes. En cas d'accident, un Poste de Commandement Communal est mis en place par le maire pour optimiser les actions sur le terrain (secours, déviations de la circulation, rassemblement de la population...).



RISQUE RADIOACTIF

Effets : exposition à la radioactivité.

Conséquences possibles : une exposition prolongée à la radioactivité peut affecter les cellules de l'organisme, avec des effets à plus ou moins long terme et des risques de cancers.



RISQUE D'EXPLOSION

Effets : onde de choc (effet de surpression), projections de débris souvent accompagnées de dégagement de chaleur et de fumées.

Conséquences possibles : traumatismes directs liés à l'onde de choc, blessures dues aux projections d'éclats et brûlures liées aux effets thermiques qu'une explosion peut créer.



RISQUE D'INCENDIE

Effets : dégagement de chaleur (effet thermique) et de fumées (gaz) éventuellement toxiques.

Conséquences possibles : brûlures, asphyxie et intoxication par les fumées.



RISQUE ÉCOTOXIQUE

Effets : dispersion dans l'eau ou les sols de produits dangereux pour les organismes vivants et leur écosystème.

Conséquences possibles : les produits dangereux pour l'environnement aquatique représentent une menace pour les organismes (poissons, crustacés, algues) et peuvent provoquer la dégradation du milieu (faune et flore).



RISQUE TOXIQUE

Effets : dispersion dans l'air, dans l'eau ou les sols de produits dangereux pour la santé.

Conséquences possibles : les produits toxiques sont dangereux pour la santé. Ils peuvent provoquer des nausées, des irritations des yeux, de la peau, atteintes des poumons ou plus généralement de l'organisme. Les émanations toxiques sont parfois inodores et incolores.

Les sites industriels Seveso induisant des risques potentiels sur la commune

ARKEMA Pierre-Bénite



L'usine fabrique des **gaz fluorés** (utilisés comme fluides frigorigènes ou comme intermédiaires pour la pharmacie et la pétrochimie) et des **polymères fluorés** (utilisés en génie chimique, en exploration pétrolière, en électronique ou dans les peintures).

3 types de produits présents sur le site de ARKEMA Pierre-Bénite sont susceptibles d'engendrer un accident majeur :

- > des liquides toxiques qui peuvent engendrer un nuage toxique ;
- > des gaz toxiques qui peuvent engendrer un nuage toxique ;
- > un gaz liquéfié inflammable qui peut provoquer un incendie et/ou une explosion.

Périmètre à risque (PPI) : 7 410 m.

Scénario majorant associé : déchirure de l'enveloppe d'une citerne de gaz toxique.

PORT DE LYON Edouard Herriot



Plateforme multimodale de 187 hectares (voie d'eau, voies ferrées) qui permet de faciliter la **logistique fluviale** des entreprises et l'activité des maritimers.

La Compagnie nationale du Rhône (CNR) gère les parcelles, les bords de voie d'eau du port et les darses communicantes avec le Rhône et la Saône ainsi que son réseau routier interne et ferroviaire desservant ses clients.

6 types de produits présents sur ce site sont susceptibles d'engendrer un accident majeur dont,

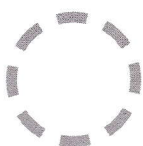
- > gaz toxique,
- > gaz comburant,
- > liquide inflammable,
- > solide inflammable,
- > gaz inflammable,
- > produits dangereux pour l'environnement.

Périmètre à risque (PPI) : 2 850 m.

Scénario majorant associé : fuite d'un produit toxique au niveau d'un wagon.



Périmètre
ARKEMA Saint-Fons



Périmètre
ARKEMA Pierre-Bénite



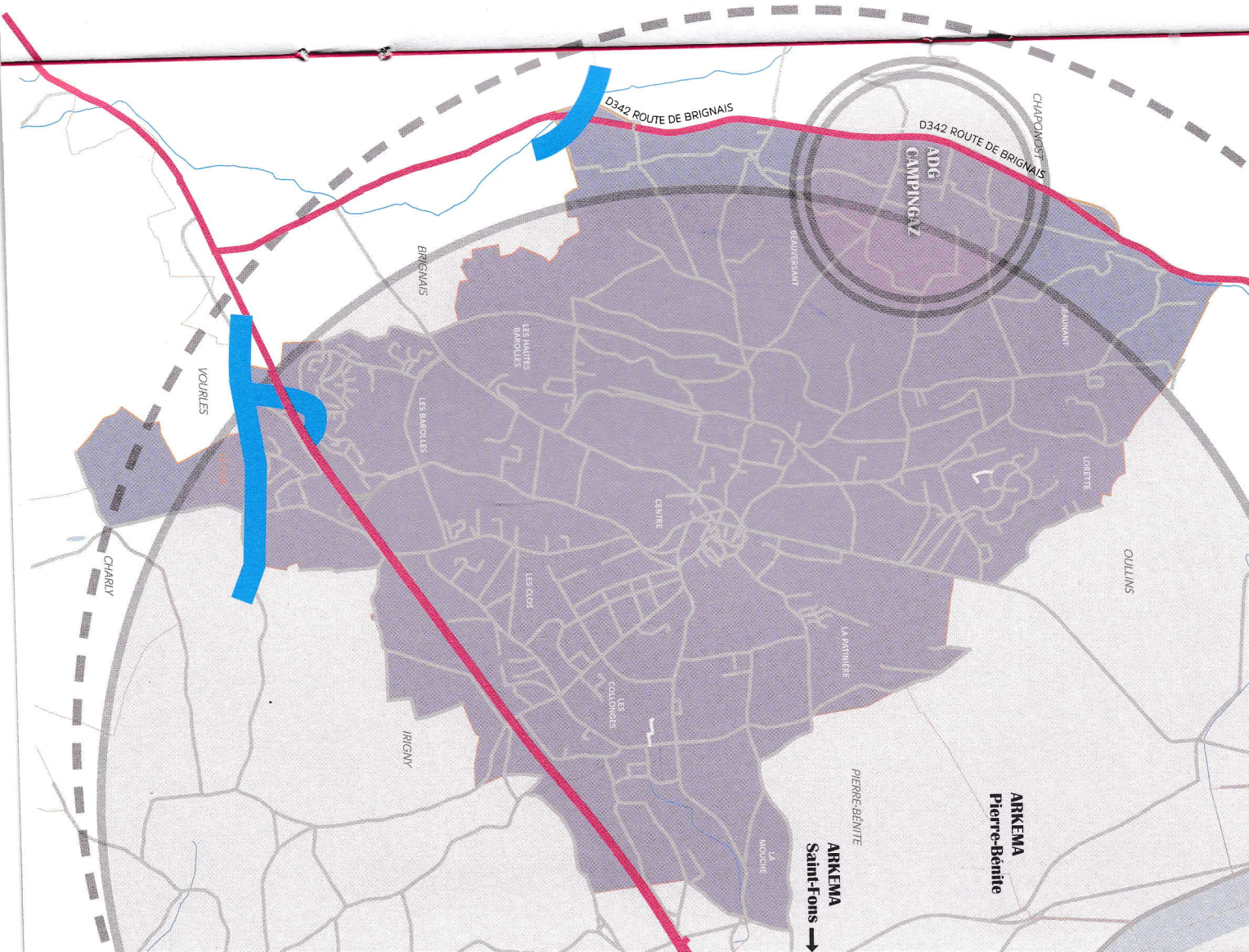
Périmètre
ADG CAMPINGAZ



Risque de Transport de matières
dangereuse Par ROUTE



Risque de Transport de matières
dangereuse Par CANALISATIONS





Implantée dans la Zone Industrielles « Le Favier » (RD342) à Saint-Genis-Laval, l'usine fabrique et remplit des **bouteilles et des cartouches de gaz avec du GPL**, elle rénove des bouteilles de gaz rechargables et stocke du GPL. Les produits présents sur le site qui sont **susceptibles d'engendrer un accident majeur sont le butane et le propane**. Il s'agit de gaz inflammables pouvant provoquer en cas d'accident un incendie et/ou une explosion.

Périmètre à risque (PPI) : de 646 m.

Scénario majorant associé : explosion consécutive à une fuite de gaz inflammable après rupture de canalisation.

Zone de Saint-Fons



La zone de Saint-Fons regroupe les activités de Eikem Sillicones, Kem One et Solvay. L'entreprise Kem One fabrique du **PVC et PVC (PVC de spécialité) en poudre** pour les secteurs du bâtiment, **de l'emballage, du médical et de l'automobile**.

6 types de produits présents sur ce site sont susceptibles d'engendrer un accident majeur :

- > gaz toxique,
- > gaz comburant,
- > gaz sous pression,
- > gaz liquéfiés inflammable sous pression,
- > produits toxiques

produits dangereux pour l'environnement.

Périmètre à risque (PPI) : 10 000 m.

Scénario majorant associé : rupture brutale d'un équipement industriel contenant un produit toxique.



L'usine fabrique des **élastomères fluorés** utilisés pour de multiples applications, notamment dans l'industrie automobile.

2 types de produits présents sur ce site sont susceptibles d'engendrer un accident majeur :

- > un gaz inflammable susceptible de provoquer un incendie et/ou une explosion ;
- > un gaz toxique susceptible d'engendrer un nuage toxique.

Périmètre à risque (PPI) : 1871 m.

Scénario majorant associé : rupture d'une citerne de gaz toxique.

GARE DE TRIAGE DE SIBELIN



Plateforme régionale et internationale pour le **transport de marchandises par la voie ferrée** : les wagons arrivant d'une même provenance (ports maritimes par exemple) sont triés à Sibelin en fonction de leur destination, selon deux méthodes : le tri « à plat » ou le tri « par gravité ». Environ 1 wagon sur 2 qui transite par Sibelin est un wagon dédié au **transport de marchandises dangereuses** (carburants, solvants, chlore...).

5 types de produits présents sur ce site sont susceptibles d'engendrer un accident majeur :

- > liquide ou gaz toxique,
- > liquide comburant ou inflammable,
- > gaz inflammable,
- > produits dangereux pour l'environnement,
- > produits radioactifs.

Périmètre à risque (PPI) : 10 000 m.

Scénario majorant associé : perte de confinement de wagon transportant des marchandises dangereuses.

LES

MÉTÉOROLOGIQUES



Dégât
●●●●●

Le risque de canicule

Une forte chaleur devient dangereuse pour la santé dès qu'elle dure plus de 3 jours. Les conséquences les plus graves sont la déshydratation (crampes, épuisement, faiblesse...) et le coup de chaleur (agressivité inhabituelle, maux de tête, nausées...).

Les bons réflexes en cas de canicule

- > Buvez régulièrement
- > Portez des vêtements légers, amples et de couleur claire
- > Protégez-vous la tête du soleil
- > Réduisez / différez les efforts physiques
- > Evitez les boissons alcoolisées et cuisinez des repas légers

Fondé sur l'anticipation possible de certaines actions grâce à la prévision météorologique, le dispositif national et local de gestion d'une canicule repose sur des niveaux de veille et d'action.

Il permet d'organiser la mobilisation des ressources, composées d'acteurs sanitaires et sociaux et de mesures préventives et curatives, afin d'anticiper et de faire face aux besoins de façon adaptés.

Les différents niveaux d'alerte :

- Niveau 1** - Veille saisonnière
VIGILANCE VERTE
- Niveau 2** - Avertissement chaleur
VIGILANCE JAUNE
- Niveau 3** - Alerte canicule
VIGILANCE ORANGE
- Niveau 3** - Canicule extrême
VIGILANCE ROUGE



Certains phénomènes météorologiques sont susceptibles de se produire à Saint-Genis-Laval et provoquer des situations dangereuses : vents violents, précipitations intenses, orages, neige et verglas, canicule et grand froid.

Pour prévenir et alerter la population de ces phénomènes météorologiques dangereux, une carte de vigilance météorologique est publiée. La carte de vigilance météorologique est une information mise à disposition de tous à tout moment.

Vous pouvez la trouver dans les médias, sur le site Internet de Météo France : vigilance.meteofrance.fr, sur le serveur téléphonique payant : 0 892 68 02 38.



NATURELS

Le risque de mouvement de terrain

Fréquence

●○○○○

Dégât

●●●●○

Les mouvements de terrain sont un ensemble de déplacements, plus ou moins brutaux, du sol ou du sous-sol provoqués par la pesanteur et une éventuelle présence d'eau.

Les déplacements peuvent être lents (tassements, affaissements de sols; retrait-gonflement des argiles; glissements de terrain) ou très rapides (effondrements de cavités souterraines; écoulements et chutes de blocs; coulées boueuses et torrentielles).

Généralement, les mouvements de terrain mobilisant un volume important sont peu rapides. Ces phénomènes sont souvent très destructeurs, car les aménagements humains y sont très sensibles et les dommages aux biens sont considérables et souvent irréversibles.

À Saint-Genis-Laval, les secteurs concernés par le risque de mouvement de terrain sont :

- Au centre, sur la crête qui passe de l'Observatoire au secteur de Montlouis : les pentes peuvent y être fortes et des sources peuvent s'y trouver;
- à l'ouest, au dessus de la RD342 : balme marquée en direction de la route de Brignais.

On trouve des cavités souterraines sur la commune autour du Fort de Côte Lorette, sur la pente Est du Plateau des Hautes-Barolles, au niveau du parc historique de Beauregard et en centre-ville.

Enfin, la commune peut être concernée par des phénomènes de retrait-gonflement des sols argileux qui affectent principalement le bâti individuel.

Les bons réflexes en cas de mouvements de terrain

- Évacuez immédiatement un bâtiment qui se fissure, éloignez vous de la zone pour éviter d'être enseveli, sans revenir sur vos pas
- Gagnez les hauteurs, ou fuyez latéralement selon l'avancée du danger
- Ne prenez pas l'ascenseur
- Si vous ne pouvez pas évacuer, abritez vous sous un meuble solide en vous éloignant des fenêtres
- N'entrez pas dans un bâtiment endommagé pour éviter tout accident
- Respectez les consignes des autorités

Le risque d'inondation

Une inondation est une submersion, rapide ou lente, d'une zone habituellement hors d'eau.

Le risque d'inondation est la conséquence de deux composantes :

- l'eau qui peut sortir de son lit habituel d'écoulement ou apparaître
- les constructions d'habitation dans une zone inondable.

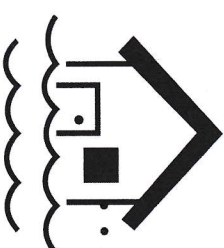
Il existe 3 types d'inondation :

- la montée lente des eaux en région de plaine par débordement d'un cours d'eau ou remontée de la nappe phréatique,
- la formation rapide de crues torrentielles consécutives à des averses violentes,
- le ruissellement pluvial renforcé par l'imperméabilité des sols et les pratiques culturales limitant l'infiltration des précipitations.

La ville de Saint-Genis-Laval est concernée par le risque d'inondation du ruisseau du Nant, situé dans le bassin versant de l'Yzeron. Le Nant est canalisé; il longe la Zone Industrielle du Favier.

Le phénomène d'inondation susceptible de se produire est une crue de type rapide. Sur l'ensemble de la commune, le risque d'inondation due à des averses violentes et/ou du ruissellement pluvial est également présent.

Dégât
●○○○○



Les bons réflexes en cas d'inondation

- Fermez portes, fenêtres, soupiraux, aérations qui pourraient être atteints par l'eau
- Coupez compteurs EDF, gaz
- Surélever vos meubles et mettez à l'abri vos denrées périssables
- Réfugiez vous sur un point haut
- Informez vous de la situation et des consignes de sécurité en écoutant la radio
- Ne vous engagez pas sur une route inondée
- Ne rétablissez le courant électrique que sur une installation sèche
- Respectez les consignes des autorités et ne revenez à votre domicile qu'après en avoir eu l'autorisation
- Aérez, désinfectez et dans la mesure du possible chauffez votre habitation
- Assurez-vous en mairie que l'eau est potable.

Les mesures de prévention

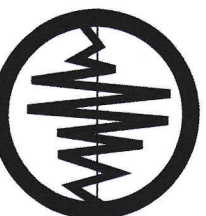
Le règlement du Plan de Prévention du Risque inondation de l'Yzeron a été approuvé le 22/10/2023.

Il détermine les zones inondables et y réglemente l'usage des sols afin de protéger les personnes, les biens et le champ d'expansion des crues. Plusieurs zones sont identifiées, chacune disposant de son propre règlement décrivant les interdictions, possibilités d'aménagement et prescriptions à respecter.

En cas de survenance du risque, le maire déclenche alors le Plan Communal de Sauvegarde qui organise les secours et définit les points de rassemblement adaptés au risque.

Le risque sismique

Un séisme est une fraction brutale des roches le long de failles dans la croûte terrestre. Il génère des vibrations importantes du sol qui ont des conséquences sur les fondations des bâtiments.



Fréquence

●●●●●

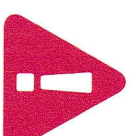
Dégât

●●●●●

La Ville de Saint-Genis-Laval est classée en **zone de sismicité faible**.

Les consignes

DE SECURITÉ



Informez vous de la situation et des consignes de sécurité en écoutant la radio

(Franceinfo : 103.4 ou 105.4, France Inter : 99.8 ou 101.1).

Le système FR-Alert

Il s'agit d'un dispositif déclenché lors d'un accident industriel majeur, un attentat ou une catastrophe naturelle permettant de prévenir en temps réel toute personne détentrice d'un téléphone portable de sa présence dans une zone de danger afin de l'informer des comportements à adopter pour se protéger.

En cas de survenue d'un accident dans votre zone géographique, vous serez prévenu par une notification accompagnée d'un signal sonore sur votre téléphone mobile, même si celui-ci est en mode silencieux.

Comment reconnaître l'alerte ?



Signal de fin d'alerte
Le signal de fin d'alerte informe de la fin du danger.
La sirène émet un son continu de 30 secondes

Les bons réflexes en cas d'accident

> **Restez à l'écoute des consignes**
Écoutez la radio ou consultez les réseaux sociaux de votre préfecture.

> **Abritez-vous dans le bâtiment le plus proche**
Fermez portes, fenêtres et volets

A ne pas faire

> **N'allez pas chercher vos enfants à l'école**
Ils sont pris en charge par les équipes pédagogiques

> **Evitez de téléphoner**
Vous laissez ainsi les réseaux disponibles pour les secours